

Le Chevalier de l'Immaculée

Lettre n° 16 ♦ 3^e trimestre 2021

Je me prosterne à vos pieds...

Après une salutation à l'Immaculée, la **consécration à l'Immaculée** du Père Kolbe se poursuit en ces termes : « *Moi, indigne pécheur, je me prosterne à vos pieds* ». Il y a là une formule qui favorise l'humilité.

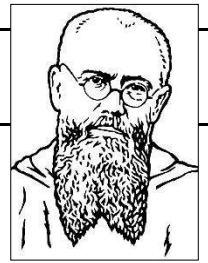
Le Père Kolbe commente : « *Nous reconnaissons, à ce moment, ne pas être immaculés comme Elle, mais pécheurs... Nous nous reconnaissons indignes de nous adresser à Elle, de La prier, de tomber à ses pieds pour Lui demander de ne pas devenir comme l'orgueilleux Lucifer. Pour cette raison, nous disons encore : Je me prosterne à vos pieds, Vous suppliant humblement...* ». La Vierge va nous aider dans l'acte d'humilité...

Quels sont **les points de repère** ? Si la distance entre le Créateur et la créature est infinie, le dogme de l'Immaculée Conception (cf. *Chevalier* n° 15) marque la distance qui existe entre la Vierge Marie et un pauvre pécheur. En illustration de ce principe, il faut dire, d'une part, que « *Marie n'étant qu'une pure créature sortie des mains du Très-Haut, comparée à sa Majesté infinie, est moindre qu'un atome, ou plutôt n'est rien du tout, puisqu'Il est seul Celui qui est* » (*Vraie Dévotion*, n° 14) ; d'autre part, que « *ce n'est pas sans raison que Dieu nous a donné des médiateurs auprès de sa Majesté : Il a vu notre indignité et incapacité, Il a eu pitié de nous, et, pour nous donner accès à ses miséricordes, Il nous a pourvu des intercesseurs puissants auprès de sa grandeur; en sorte que négliger ces médiateurs, et s'approcher directement de sa sainteté, c'est manquer de respect envers un Dieu si haut et si saint* » (*ibidem*, n° 83).

En toute vérité, il faut donc dire « *hardiment, avec saint Bernard, que nous avons besoin d'un médiateur auprès du Médiateur même, et que la divine Marie est Celle qui est la plus capable de remplir cet office charitable ; c'est par Elle que Jésus-Christ nous est venu, et c'est par Elle que nous devons aller à Lui* » (*ibidem*, n° 85). C'est pourquoi, le futur Chevalier, avant de se consacrer à l'Immaculée, se prosterne devant Elle si petite en Elle-même par rapport à Dieu, mais si sainte par rapport à nous.

Se positionner vis-à-vis de l'Immaculée permet au futur Chevalier de mieux se situer par rapport à Dieu. Pauvre pécheur, il n'est pas seulement infiniment et absolument distant de Dieu infiniment saint, mais aussi, d'une certaine manière, relativement parlant, il est infiniment distant de l'Immaculée très sainte. Les grandes distances, dans les grands espaces, ne s'apprécient bien que lorsqu'il y a possibilité d'avoir un point de repère. Ce point de référence entre Dieu et nous, c'est l'Immaculée. Et, concrètement, c'est Elle qui nous permet de nous mettre à notre place et de pratiquer une plus grande humilité. ✍

Abbé Guy Castelain+



Que votre volonté soit faite !

Le Père Maximilien-Marie, nous le savons, souhaite que chaque membre de la M.I. soit un *parfait instrument* entre les mains de Notre-Dame. Bien ! Mais, comme il l'explique lui-même, nous ne sommes pas semblables à des outils privés de raison : nous sommes doués d'intelligence et de volonté libre, et notre Souveraine tient à respecter cette liberté, que Dieu Lui-même ne viole pas.

Nous comprenons, dès lors, que le seul moyen pour nous d'être un docile instrument entre ses mains, c'est de rechercher et d'accomplir fidèlement *la volonté de l'Immaculée*. Voilà encore un thème sur lequel le Père Kolbe ne se lasse jamais de revenir, tellement il lui tient à cœur : « *Celui qui fait partie de la M.I., écrit-il dans un article, fait tout son possible pour connaître de plus en plus parfaitement la volonté de l'Immaculée et pour l'accomplir toujours plus fidèlement, même s'il doit lui en coûter beaucoup de souffrances et de sacrifices.* » (Article, 8 décembre 1937).

En effet, comment Notre-Dame nous dirigera-t-Elle, si nous nous guidons par notre jugement et notre volonté propres, sans tâcher de connaître et de suivre son bon plaisir ?

Aussi, le fondateur de la M.I. tient à s'expliquer dans un courrier : « *J'insiste sans cesse sur la volonté de l'Immaculée, parce que nous nous sommes consacrés à Elle sans limites, afin que ce soit Elle qui nous dirige.* » Se consacrer à Marie, sans vouloir au quotidien et jusque dans les détails de sa vie se conformer à sa sainte volonté, c'est, en somme, un pur contre-sens.

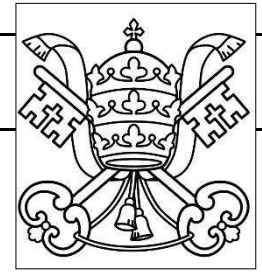
Tournons donc nos âmes vers notre aimable Souveraine et, avec le secours de sa grâce, disons-Lui courageusement, comme saint Paul à Notre-Seigneur : « *Que voulez-Vous que je fasse ?* ». Ensuite, quoi qu'Elle nous demande, répondons-Lui amoureusement : « *Que votre volonté soit faite !* ».

Quelquefois, Elle exigera de nous un sacrifice. Alors, pensons à tout ce qu'Elle a souffert par amour pour nous, au pied de la Croix : cela nous donnera la force de souffrir nous aussi par amour pour Elle. Même si notre cœur est lacéré, faisons-Lui cette prière : « *Bonne Mère, si ce calice peut s'éloigner de moi... Cependant, que votre volonté soit faite et non la mienne* ».

Et désormais, gravons bien profondément dans nos cœurs cette vérité, que nous ne devons jamais oublier si nous voulons être de vrais et ardents Chevaliers de l'Immaculée : « *C'est dans la mesure où nous le Lui permettons qu'Elle peut nous conduire et nous diriger.* » (Conférence, 19 février 1939).

Ne Lui refusons rien : Elle a le droit de tout nous demander ! ✍

Fr. Paul-Marie, o.f.m. cap.



Actualité de la Milice de l'Immaculée...

Le Père Kolbe a raconté, lui-même, dans quelles circonstances l'Immaculée lui a inspiré la fondation de la Milice. Écoutons-le : « Dans la capitale de la chrétienté, à Rome, dans les années d'avant-guerre (14-18), la mafia maçonnique plusieurs fois condamnée par les papes se conduisait toujours plus insolemment en maître. Pendant les festivités en l'honneur de Giordano Bruno (1548-1600, dominicain apostat et hérétique), on n'hésita pas à porter un étendard noir avec l'effigie de l'archange Michel sous les pieds de Lucifer, et à déployer les insignes maçonniques en face des fenêtres du Vatican. La main d'un insensé, sans même en être pétrifiée d'effroi, alla jusqu'à écrire : "Satan régnera au Vatican, et le pape le servira comme garde suisse", etc. C'est dans cet état si déplorable que se trouvaient certaines âmes éloignées de Dieu. » C'est donc **un blasphème public** qui a été l'occasion, pour le Père Kolbe, de fonder la Milice de l'Immaculée.

Le fondateur commente : « Cette haine mortelle envers l'Église du Christ et son Vicaire sur terre n'est pas seulement l'excès de quelques individus désaxés, mais elle se déploie dans l'activité qui dérive systématiquement du principe maçonnique : "Détruire toute religion, et surtout la religion catholique". Disséminées dans le monde entier, les cellules de cette mafia poursuivent ce même but d'une manière très diversifiée et plus ou moins visible. Elles se servent pour cela de toute une pléiade d'associations aux noms et aux buts très variés qui cependant, sous leur influence, répandent l'indifférence religieuse et affaiblissent la morale. [...] » Elles se servent même, maintenant, de la législation.

En effet, depuis 1917, cette ambiance de blasphème public a considérablement progressé, spécialement du point de vue légal. Le 4 septembre 2020, le Président français a rappelé à Paris au Panthéon, ce qui suit : « En France, ce blasphème fait aujourd'hui l'objet d'un droit et d'une fierté. La liberté dans notre République est un bloc. C'est la liberté de participer au choix de ses dirigeants et donc le droit de vote, mais qui est indissociable de la soumission au verdict des urnes, à la liberté collective du peuple. C'est la **liberté de conscience**, et en particulier la **laïcité**, ce **régime unique au monde** qui garantit la **liberté de croire ou de ne pas croire**, mais qui n'est pas séparable d'une **liberté d'expression allant jusqu'au droit au blasphème**. Et je le dis au moment où s'ouvre le procès des attentats de janvier 2015. Être français, c'est défendre le droit de faire rire, la liberté de railler, de moquer, de caricaturer, dont Voltaire soutenait qu'elle était la source de toutes les autres. Être français, c'est être toujours du côté des combattants de la liberté. Et plus encore quand les renoncements prospèrent, quand la censure progresse ». Il fait allusion à l'Islam, mais la vraie religion en sera victime.

Comme le Père Kolbe, c'est en réaction au blasphème public en acte dans les faits, ou en puissance dans la législation, que la Milice de l'Immaculée veut, encore et toujours, réagir aujourd'hui. Non pas par la violence, par les armes, ou par les attentats, mais par la Miséricorde : **c'est en convertissant les francs-maçons et les ennemis de l'Église qu'elle veut remporter la Victoire.** ✍



Après la « crise sanitaire » . . .

Voici quelques **nouvelles de la M.I. France** après les périodes de confinements. 2020 fut, évidemment, une année difficile, vu les événements.

Coins M.I. Au 15 mars 2021, on en compte une petite vingtaine dans le District de France : Charleville-Mézières (08), Troyes (10), Narbonne (11), Kernabat (22), Bergerac (24), Alès (30), Fabrègues (34), Reims (51), Beaumont-Pied-de-Bœuf et Laval (53), Alençon (61), Perpignan (66), Mulhouse et Colmar (68), Le Mans (72), Rouen (76), Toulon (83), Sorgues (84), et, enfin, Cravanche (90). S'ajoutent ceux d'Aurenque et de Pontchardon (Pères capucins). Espérons que d'autres verront le jour...

Chiffres officiels 2020. Voici, maintenant, les chiffres concernant les effectifs. Clergé : 7 inscrits (qui porte le chiffre global à **291**) ; laïcs : 215 inscrits (qui porte le chiffre global à **4 589**) ; sans oublier les Chevaliers d'origine étrangère qui se sont inscrits en France (chiffre global depuis le début de la M.I. : 161).

Site M.I. En 2020, il y a eu une vingtaine d'échanges avec des particuliers via l'adresse mél : france@militia-immaculatae.info (les uns désireux de devenir Chevaliers, les autres pour une commande de médailles ou autres objets pour leur apostolat).

Enfin, **du neuf tiré de l'ancien** : le 27 juin 2021, une **M.I. 2 paroissiale** à Laval (Chapelle Saint-Joseph, rattachée au prieuré du Moulin du Pin, FSSPX). Elle reçoit des Actifs et des Priants, qui sont déjà membres de la M.I. 1. L'engagement est annuel.

Un feuillet de prières a été mis au point pour les uns et les autres : il reprend le *Cérémonial d'entrée dans la M.I.* avec, en plus, le chapelet.

Les Actifs de la M.I. 2 se réunissent régulièrement et suivent, dans leurs réunions, le rapport préétabli à cet effet. Ils récitent chaque jour la consécration à l'Immaculée et l'ensemble des prières durant la réunion. Ils se réunissent régulièrement selon un calendrier prévu par le responsable en concertation avec tous les Actifs. Ils accomplissent un apostolat seul ou à deux.

Les Priants de la M.I. 2 récitent tous les jours les prières avec le chapelet aux intentions de l'apostolat des Actifs.

La M.I. 2 paroissiale de Laval exerce plusieurs apostolats : le recrutement M.I. 1. et M.I. 2 (Priants et Actifs) ; le suivi des membres Priants (renouvellement annuel d'engagement) ; la gestion des Coins M.I. des chapelles du prieuré ; l'apostolat des fidèles malades (visités par le prêtre) ; l'apostolat M.I. proprement dit : distribution de tracts M.I. dans les boîtes aux lettres, distribution de Médailles miraculeuses de la main à la main, ou en porte-à-porte (cette dernière pratique n'a aucun caractère obligatoire) ; un *Rosaire vivant* à but apostolique : le plus grand nombre de membres ne connaît pas la Tradition (une lettre trimestrielle est transmise à tous les membres) ; l'apostolat des intentions de prières (temporelles, de santé, de conversion, spirituelles, de derniers sacrements) : tous les trimestres, un compte-rendu des intentions exaucées est établi. Chaque année, une réunion annuelle d'information sera organisée pour renouveler les engagements M.I. ✍